

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## Lundi 22 mars 2021 à 20h00

### Convocation en date du 16 mars 2021

Présents : Mmes et MM. BONGAIN Cédric, BOURGES Jean-Marc, M. CAMUSET Frédéric, CÉCINAS Quentin, GINDRE Dorine, GROJEAN Olivier, JACQUET Sylvie, JACQUOT Tania, LAIBE Martine, MERCET Daniel, PATENAT Pascal, PUSSET Bernard.

Absent excusé : Mme RACLOT Virginie, Mme LAVRUT Madeline donne procuration à Mme GINDRE Dorine, M. LOLLIIOT Jean Pierre arrivé à 20h19.

Secrétaires de séance : Mme JACQUOT Tania, Mme JACQUET Sylvie.

Ouverture de séance : 20H00

Levée de séance : 23h15

### I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2021

Avec la convocation il est joint le compte-rendu du dernier conseil municipal.  
Le Maire demande s'il y a des remarques ? Non

Vote de l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22/02/2021 :

**Nombre de voix :**

POUR	13	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

**20h19 arrivée de LOLLIIOT Jean Pierre**

### II. Vote des budgets prévisionnels 2021 : communal, eau, assainissement

M. MERCET Daniel présente le budget prévisionnel par chapitre pour la commune, l'eau et l'assainissement :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Communal	708 472,00	708 472,00	230 220,00	230 220,00
Eau	110 201,00	110 201,00	113 875,00	113 875,00
Assainissement	99 660,00	99 660,00	87 006,00	87 006,00

Vote pour la validation des 3 budgets :

**Nombre de voix :**

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

### III. Vote des taux des impositions directes locales 2021

Le Maire rappelle que la part communale des taux des impositions directes locales est fixée par la commune. La suppression de la taxe d'habitation pour certains propriétaires entraîne une perte de recettes pour les communes. A partir de 2021, les communes vont percevoir la taxe foncière propriétés bâties (T.F.P.B.) du département, soit 24.36 %

	2020	2021
Taxe d'habitation (T.H.)	15.03 %	15.03 %
Taxe foncière propriétés bâties (T.F.P.B.)	14.36 %	38.72 %
Taxe foncière propriétés non bâties (T.F.P.N.B.)	32.47 %	32.47 %

La commune n'augmente pas la T.F.P.B. mais récupère la T.F.P.B. du département.

Vote pour valider les taux 2021 :

**Nombre de voix :**

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

### IV. Eau et assainissement : Redevance pour pollution et modernisation des réseaux collectifs

Le Maire rappelle que les taux de redevance pour pollution et modernisation des réseaux collectifs sont fixés par l'agence de l'eau. Ils sont applicables sur toute facture d'eau émise.

	2020	2021
Redevance pour pollution domestique	0.27 €/m <sup>3</sup>	0.28 €/m <sup>3</sup>
Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte	0.15 €/m <sup>3</sup>	0.15 €/m <sup>3</sup>

Vote pour valider les taux 2021 :

**Nombre de voix :**

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

### V. Désignation du correspondant sécurité routière

M. le Maire explique que le préfet du Jura a souhaité que chaque conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la commune. M. le Maire propose Jean Pierre LOLLIOT comme référent sécurité routière.

Vote pour désigner Jean Pierre LOLLIOT comme référent sécurité routière.

**Nombre de voix :**

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

### VI. Règlement Général de la Protection des Données (R.G.P.D.)

M. le Maire rappelle que nous devons désigner un délégué à la protection des données pour gérer le Règlement Général de la Protection des Données (R.G.P.D.).

En 2018, la municipalité avait passé une convention de mise à disposition avec le SITIC du SIDEC pour le contrôle des données personnelles.

Maintenant, le SIDEC propose un accompagnement annuel par téléphone pour 460 €. Le SIDEC peut nous aider pour saisir les principales informations nécessaires sur le registre de traitement des données. Intervention sur site 230 € + 42 € de frais de déplacement soit 272 €. Pour cette année 2021, 460 € + 272 € = 732 €

Vote pour faire intervenir le SITIC du SIDEC pour mettre en place le R.G.P.D. pour 732 €

**Nombre de voix :**

POUR	14	CONTRE	15	ABSTENTION	0
------	----	--------	----	------------	---

## VII. Assujettissement à la T.V.A. du budget de l'eau

Le Maire rappelle à son conseil que la municipalité doit faire des travaux sur le réseau d'eau. Remplacement des compteurs de la station de pompage qui ont plus de 9 ans, remplacement du ballon anti-bélier qui est obsolète et remplacement de tous les compteurs qui ont plus de 15 ans.

La municipalité souhaite passer en télé relevé pour un coût de 20 € par compteur. Ce nouvel équipement permettra de faire les relevés en 4h00 au lieu de 15 jours et de vérifier régulièrement les fuites pour prévenir les usagers. Ces travaux s'élèveront à 54 655 €TTC. Si on passe à la T.V.A. nous récupérerons la T.V.A sur le total des investissements et le fonctionnement des dépenses courantes. Nous pourrions récupérer 32 525 € au lieu 14 192 €. Mais cela fait une augmentation de 5.5 % sur la facture d'eau pour les consommateurs. (Voir tableau ci-dessous)

Consommation en m <sup>3</sup>	Coût de l'eau 0.75 €/m3	Abonnement en €	Lutte contre la pollution 0.29€/m3	Prix HT en €	Prix TTC en € (TVA 5.5%)	Majoration en €
50	37.50	50.00	14.50	102.00	107.61	5.61
100	75.00	50.00	29.00	154.00	162.47	8.47
150	112.50	50.00	43.50	206.00	217.33	11.33
200	150.00	50.00	58.00	258.00	272.19	14.19

Vote pour assujettir le budget eau à la T.V.A.

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

## VIII. Convention de mise à disposition de l'employé communal

Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de mettre Christopher BONGAIN à disposition de la commune de MOLAY pour deux jours par semaine.

Vote pour autoriser le Maire à signer la convention avec Christopher BONGAIN et le Maire de MOLAY.

**Nombre de voix :**

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

## IX. Tarif des bois blancs

Le Maire rappelle que la commune vend depuis plusieurs années du bois blanc sur pied. Le tarif est de 3 € du stère. Il faut une délibération pour pouvoir facturer ces bois.

Vote pour le tarif du stère de bois blanc à 3.00 €.

**Nombre de voix :**

POUR	14	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

## Questions et informations diverses

### 1. Marché de producteurs

Le maire rappelle que le marché de producteurs sur déroulera d'avril à novembre.

- 1<sup>er</sup> samedi : Mont Sous Vaudrey
- 2<sup>ème</sup> vendredi après-midi : Parcey
- 3<sup>ème</sup> samedi : Rahon
- 4<sup>ème</sup> samedi : Tassenières

Il serait bon que les élus participent et incitent leur entourage à soutenir ces marchés. Pour soutenir l'association, toute personne peut être membre.

Les flyers seront à imprimer en mairie et à distribuer dans les boîtes à lettres de Rahon, Saint Baraing et Balaiseaux. Il faudra envoyer les flyers par mails et Facebook.

## 2. Informatique mairie

**L'adresse électronique de la commune a changé :**

Adresse électronique de la mairie : [mairie@rahon.fr](mailto:mairie@rahon.fr)

Adresse électronique de M. le Maire : [bernard.pusset@rahon.fr](mailto:bernard.pusset@rahon.fr)

Adresse électronique des adjoints au maire : [adjoints@rahon.fr](mailto:adjoints@rahon.fr)

## 3. Informations municipales

Le maire rappelle que Mme JACQUOT Tania vous a fait passer un message pour faire remonter vos sujets pour les informations municipales. Le document est rédigé. Il sera à distribuer prochainement.

## 4. Village fleuri

Le Maire rappelle que la commande de fleurs est passée chez PINGON pour 1 877.63 € TTC. La livraison a été demandée pour le lundi 17 mai 2021.

La commune souhaite faire appel aux bénévoles pour la plantation des fleurs dans le prochain bulletin d'informations municipales. Une ristourne pour l'A.P.E. sera demandée à PINGON.

## 5. Voisins vigilants

Le maire rappelle à son conseil que les 3 panneaux sont commandés. Le visuel le plus simple est retenu.

## 6. Association « Les Amis du patrimoine de Rahon »

Le maire fait lecture du courrier qu'il a reçu ce matin de part de l'association « Les Amis du patrimoine de Rahon ».

**Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 26 avril à 20h00.**



The image shows a handwritten signature in black ink on the left and an official blue circular stamp on the right. The stamp contains the text 'MAIRIE DE RAHON' at the top and '39720 (Aira)' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.